

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 24
- votants par procuration 5
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 16 février 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quinze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le huit février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusé(s) :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Evelynne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sourayo OUF est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.07/02.24

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire et débat
Exercice 2024**

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 15.02.2024

Délibération n°: D.07/02.24

**Objet : Rapport d'orientation budgétaire et débat
Exercice 2024**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que "dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette", mais le III de l'article 106, modifié, de la loi NOTRe, impose un cadre budgétaire et comptable défini notamment à l'article L5217-10-4 du CGCT, ainsi rédigé "pour l'application de l'article L2312-1, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget".

Ainsi, pour les entités du bloc communal (communes, EPCI...), le délai à respecter entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget est donc porté de deux mois à dix semaines.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dans les conditions fixées du règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2312-1,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L5217-10-4,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal (article 13) modifié par avenants (*délibérations du Conseil Municipal n° D.82/09.20 du 17/9/2020, n° D.76/09.22 du 29/9/22 et n°D.01/02.24 du 15 février 2024*),

Le Conseil Municipal est invité :

- à prendre acte que lui a été présenté le Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'année 2024,
- à prendre acte que ce rapport a donné lieu, en son sein, à un débat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE QUE LE RAPPORT
SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNEE 2024 LUI A ETE PRESENTÉ
ET QUE CE RAPPORT A DONNÉ LIEU A UN DÉBAT.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Sourayo OUF.





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Ville de Lillebonne

1) Le Contexte national

Le contexte macroéconomique est marqué par un ralentissement de l'inflation mais aussi par une situation dégradée pour les collectivités. En effet, le Projet de Loi de Finances (PLF) 2024 s'appuie sur une prévision de croissance de +0,9 % et sur une inflation de 2,5 %, et le déficit public en 2024, devrait passer de 4,9 % à 4,4% du PIB (Produit Intérieur Brut). Quant à la dette publique, comme pour 2023, elle devrait se stabiliser à 109,7 % du PIB.

	2022	2023 (estimation)	2024 (prévision)
Taux de croissance du PIB (%)	2,5	0,9	0,9
Source Insee		(Banque de France – dec 2023)	(Banque de France – dec 2023)
Taux d'inflation (%)	5,2	4,1	2,5
Source Insee		(INSEE – dec 2023)	(Banque de France – dec 2023)
Taux de chômage (%)	7,2	7,3	7,6
Source INSEE		(Banque de France – dec 2023)	(Banque de France – dec 2023)
Taux d'intérêt OAT 10 ans (OAT : obligations assimilables du Trésor)	1,70	3,1	4,0
Source OCDE		(décembre 2023)	(décembre 2023)
Déficit public (% du PIB – pour rappel, plafond Maastricht : 3%)	4,8	4,9	4,4
Source Insee		(prévision gouvernement)	(prévision gouvernement)
Dette publique (% du PIB)	111,8	109,7	109,7
Source INSEE		(prévision gouvernement)	(prévision gouvernement)
Taux de prélèvement obligatoire (% du PIB)	45,4	44,7	44,4
Source Insee		(prévision gouvernement)	(prévision gouvernement)



PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES (LFI) 2024 CONCERNANT LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les principales mesures de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2023-2027 sont :

- des concours financiers de l'Etat aux collectivités, revalorisés chaque année sans obligation de compenser l'inflation et des mesures importantes en 2023,
- l'instauration d'un objectif **non-contraignant** d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement au niveau national fixé à 4,8 % en 2023, 2 % en 2024, 1,5 % en 2025 et 1,3 % en 2026 et 2027 correspondants à l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) minoré de -0,5 %,
- un "pacte de confiance" supprimé car trop contraignant et souvent comparé à une "mise sous tutelle" des collectivités.



Voici les principales mesures de la LFI 2024 adoptées :

- Abondement de 320 M d'euros (identique à 2023) pour la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) :
 - 140 M sont affectés à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine),
 - 150 M à la DSR (Dotation de Solidarité Rurale),
 - 90 M à la dotation d'intercommunalité dont 60 M financés par l'écrêtement de la CPS (Compensation Part Salaires),
- Afin de permettre "la stabilisation" des concours financiers aux collectivités à la hauteur de la LFI 2023, les variables d'ajustement sont ponctionnées. En 2023, seuls les départements étaient concernés mais en 2024 cela concerne toutes les collectivités. Soit -27 M d'euros pour le bloc communal. La DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) sera donc minorée de 14 M d'euros.



- La revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives de +3,9 % correspondant à l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2023.
- Les dotations d'investissement :
 - Un effort en faveur de l'investissement, notamment avec la pérennisation et l'augmentation du Fonds vert qui passe de 2 Mds en 2023 à 2,5 Mds en 2024.
 - Un verdissement des dotations avec une part consacrée à la transition écologique de :
 - ✓ 30 % au lieu de 25 % pour la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
 - ✓ 20 % au lieu de 0 % pour la DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux),
 - ✓ 25 % au lieu de 0 % pour la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) .
- Hausse du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) de 364 M par rapport à 2023 et extension du périmètre d'éligibilité aux aménagements de terrains.



■ Les autres mesures :

- DPEL (Dotation Particulière Elu Local) : augmentation de 15 M d'euros et suppression du critère potentiel fiscal,
- Fonds de soutien au développement des activités périscolaires : maintien du fonds pour les communes restées à une semaine de 4 jours et demi,
- Dotation de soutien aux aménités rurales (ex-dotation biodiversité) : 100 M d'euros (41,6 M en 2023),
- Dotation des titres sécurisés : 100 M d'euros (52,4 M en 2023),
- Maintien du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité avec un relèvement du seuil à 250 €/MWh contre 180 € en 2023. La LF 2024 ne prévoit pas de filet de sécurité,
- Enveloppe complémentaire pour le plan France ruralités (69,5M) et les espaces Frances services (55,7M).

2) Le contexte local



Rappel des données du territoire

- le taux de chômage des 15 à 64 ans, à Lillebonne, était de 12 % en juin 2023 (source : ABS du CCAS - septembre 2023), contre un taux de chômage national de 7,4 % au 3^e trimestre 2023 (source : INSEE).
- en 2020, le revenu médian par habitant (médiane du revenu disponible par unité de consommation) s'élevait à 18 852 € (source : ABS du CCAS-septembre 2023). En 2021 le revenu médian national s'élevait à 23 160 € (source : INSEE).
- en 2022, la Ville comptait 5 273 foyers fiscaux dont seulement 34,42 % assujettis à l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), contre 45,51 % en moyenne nationale (source : impots.gouv.fr, année 2022 sur revenus 2021).



- en 2023, la Ville comptait 47,88 % de logements sociaux sur l'ensemble de son parc (source : fiche individuelle DGF 2023) alors qu'au niveau national, la moyenne était de 17,6 % de logements sociaux sur le parc des logements des villes,
- en 2020, le taux de pauvreté s'élevait à 20 %, contre 14,3 % au niveau national (source INSEE). Le nombre de foyers allocataires CAF était de 2 145, dont 20 % de familles monoparentales. 41 % de ces foyers allocataires sont des foyers à bas revenus (soit – de 1 071 € par mois et par unité de consommation) et 29 % des allocataires percevaient le RSA (Revenu de Solidarité Active),
- L'année 2024 verra l'entrée en QPV (Quartier Prioritaire de la Ville) du quartier du Clairval. L'établissement d'un contrat tripartite entre l'Etat, Caux Seine agglo (Csa) et la Ville devra permettre d'actionner de nouveaux leviers de cohésion sociale et de développement économique.



Les mesures locales impactant le budget de la commune

Continuité du Pacte Fiscal et Financier (PFF) avec Caux Seine agglo (Csa) réalisé pour la période 2022-2026 avec :

- La stabilisation des Attributions de Compensation (AC)
- Nouvelle enveloppe et nouveaux critères pour la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- Maintien de la répartition dérogatoire de la contribution du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)
- Fonds de concours soutenant les projets des communes dans un esprit de solidarité en cohérence avec le projet de territoire.
- Renouvellement des accords de partage de fiscalité de la taxe d'aménagement et de la TFZ (Taxe Foncière de Zone)



ANALYSE BUDGÉTAIRE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE*

*Les prospectives sont réalisées avec l'aide du logiciel France Active, en fonction des différents scénarios créés par la collectivité qui ne sont qu'une aide à la décision.

1) Recettes réelles de fonctionnement

Evolution des recettes de gestion

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	Evolution 2022/2023	Evolut ¹ annuelle 2018-2023	En € par hob. (8 942) strate *	Moyenne 2022
70-Produits des services du domaine	1 093 650 €	1 053 950 €	827 959 €	809 459 €	834 380 €	893 425 €	858 885 €	867 474 €	876 149 €	7,08%	-3,65%	93 €	86 €
73- Impôts et taxes	1 526 470 €	1 557 923 €	1 577 159 €	1 325 851 €	1 380 028 €	1 380 439 €	1 373 931 €	1 389 973 €	1 391 340 €	-0,03%	-2,22%	1 544 €	800 €
74-Dotations et participations	919 359 €	924 517 €	1 145 546 €	3 610 738 €	3 953 265 €	4 143 138 €	4 178 290 €	4 277 057 €	4 354 363 €	4,80%	70,13%	442 €	260 €
75- Autres produits de gestion courante	230 507 €	143 654 €	148 466 €	163 333 €	128 696 €	130 932 €	116 000 €	116 000 €	116 000 €	1,74%	-8,64%	14 €	26 €
Autres recettes de gestion (remb. U du personnel)	132 412 €	56 491 €	41 431 €	51 894 €	125 552 €	47 175 €	33 500 €	33 500 €	33 500 €	-62,43%	-12,87%	14 €	14 €
Recettes de gestion	17 902 398 €	17 746 534 €	17 941 562 €	17 889 275 €	18 850 920 €	19 019 063 €	18 919 606 €	19 134 004 €	19 290 352 €	0,89%	1,25%	2 108 €	1 186 €

* source Banque Postale Retrospective 2017-2022
 ** chiffres non définitifs

■ **Hypothèses retenues 2024-2026:**

Chapitre 70 – Pour 2024, les produits des services ont été chiffrés selon le prévisionnel des services, puis +1% par an.

Chapitre 73 – Pas d'augmentation du taux de la fiscalité, évolution des bases fiscales de 3,9 % pour 2024, puis +2,5 % en 2025 et +1,8 % en 2026 selon la prévision de l'IPCH par la banque de France.

Chapitre 74 – Maintien de la DSU et de la DSR pour 2024 et les années suivantes. Baisse de la DCRTP selon la LF 2024 pour 2024 et les années suivantes.

Chapitre 75 et autres recettes de gestion – La baisse des produits de gestion courante pour 2024 s'explique par la fin de la location de Solihna et du Crédit Mutuel.

Les autres recettes de gestion ont augmenté en 2022 suite à un rattrapage des indemnités journalières non perçues depuis 2019. Elles sont estimées à la baisse pour les années suivantes.

2) Dépenses réelles de fonctionnement

Evolution des Dépenses de gestion

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	Evolution 2022/2023	Evolu ¹ annuelle 2018-2023	En € par hab. (8 942)	Moyenne 2022 strate *
011 - Charges à caractère général	3 393 276 €	3 556 801 €	3 093 260 €	3 423 958 €	4 016 097 €	4 421 519 €	4 341 000 €	4 306 140 €	4 508 651 €	10,09%	6,05%	449 €	295 €
012 - Charges de personnel	7 736 429 €	7 883 391 €	7 763 268 €	7 945 514 €	8 213 053 €	8 504 271 €	8 932 991 €	9 040 187 €	9 148 669 €	3,55%	1,99%	918 €	608 €
014 - Autres dépenses de gestion	211 430 €	210 843 €	211 261 €	213 497 €	196 507 €	198 330 €	200 500 €	200 500 €	200 500 €	0,93%	-1,24%	22 €	24 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 739 200 €	2 702 487 €	2 712 422 €	2 739 890 €	2 731 674 €	2 887 729 €	3 049 818 €	3 065 621 €	3 072 585 €	5,71%	1,08%	305 €	126 €
% dont participation au CCAS	730 780 €	805 125 €	808 872 €	814 386 €	748 220 €	802 197 €	905 484 €			7,21%	1,95%	84 €	
% dont participation aux budgets annexes	125 580 €	25 000 €	61 000 €	99 000 €	71 500 €	120 000 €	115 500 €			67,83%	-0,89%	8 €	
% dont subventions aux associations	1 300 300 €	1 285 398 €	1 261 711 €	1 252 672 €	1 289 898 €	1 288 988 €	1 314 695 €			-0,07%	-0,17%	144 €	
% autres (licences informatique, indemnités élus, adm. non valeurs, contribution SDIS, bouillottes rest...)	582 540 €	587 018 €	580 840 €	573 832 €	622 056 €	676 544 €	714 139 €			8,76%	3,23%	70 €	
Dépenses de gestion	14 080 335 €	14 353 522 €	13 780 211 €	14 322 858 €	15 157 330 €	16 011 849 €	16 524 309 €	16 612 448 €	16 930 405 €	5,64%	2,74%	1 695 €	1 053 €

* source Banque Foncile Retrospective 2017-2022
** chiffres non définis

Hypothèses retenues 2024-2026:

- Chapitre 011 – diminution des fluides pour 2024 par rapport au BP 2023. Années 2024 et 2026 avec "les Julibonales", puis évolution de +1,8 % par an, Chapitre 012 – Augmentation du point d'indice de 1,5% sur une année pleine pour 2024 et une revalorisation indiciaire majorée de + 5 points au 1^{er} janvier 2024 puis maintien d'une logique de GVT (Glissement Vieillessement Technicité) à 1,2 % par an.
- Chapitre 014 – continuité du FPIC (Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) dérogatoire,
- Chapitre 65 – légère augmentation de l'enveloppe des subventions par rapport au BP 2023, le montant de subvention pour le budget annexe CCAS est réévalué. Celui du budget Restauration baisse légèrement.

Evolution des dépenses par chapitre



3) Capacité d'autofinancement (CAF)

La Capacité d'Autofinancement (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources sur son fonctionnement courant afin de financer l'investissement CAF = épargne brute

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	Evolution 2022/2023	Evolution annuelle 2018-2023	En € par hb. (0 942)	Moyenne 2022
Recettes de gestion	17 902 398 €	17 746 534 €	17 941 562 €	17 889 275 €	18 850 920 €	19 019 063 €	18 919 606 €	19 134 004 €	19 290 352 €	0,89%	1,25%	2 108 €	2 262 €
Dépenses de gestion	14 080 335 €	14 353 522 €	13 780 211 €	14 322 858 €	15 157 330 €	16 011 849 €	16 524 309 €	16 612 448 €	16 930 405 €	5,64%	2,74%	1 695 €	1 053 €
Épargne de gestion	3 822 063 €	3 393 012 €	4 161 351 €	3 566 417 €	3 693 590 €	3 007 214 €	2 395 297 €	2 521 556 €	2 359 947 €	-18,58%	-4,26%	413 €	209 €
Résultat financier	-342 898 €	-325 938 €	-293 931 €	-242 025 €	-232 481 €	-272 902 €	-311 340 €	-301 017 €	-305 898 €	17,39%	-4,08%	-26 €	-18 €
↳ dont intérêts	336 750 €	332 815 €	294 726 €	251 779 €	238 689 €	278 991 €	316 340 €	306 017 €	310 898 €	16,89%	-3,43%	27 €	18 €
Résultat exceptionnel hors cessions	91 708 €	27 335 €	27 827 €	62 741 €	11 826 €	30 958 €	-4 000 €	-4 000 €	-4 000 €	161,77%	-13,25%	1 €	6 €
↳ dont produits exceptionnels hors cession	102 065 €	34 725 €	52 979 €	67 741 €	30 166 €	94 714 €	0 €	0 €	0 €	213,98%	-1,44%	3 €	13 €
↳ dont charges exceptionnelles	10 357 €	7 391 €	25 152 €	5 000 €	18 339 €	63 756 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	247,65%	103,11%	2 €	8 €
Épargne brute hors cessions	3 570 872 €	3 094 409 €	3 895 247 €	3 387 133 €	3 472 935 €	2 765 271 €	2 079 957 €	2 216 539 €	2 050 049 €	-20,38%	-4,51%	388 €	197 €
Remboursement du capital courant	1 322 379 €	1 317 706 €	1 398 262 €	1 451 340 €	1 508 219 €	1 558 078 €	1 730 582 €	1 748 790 €	1 634 206 €	3,31%	3,56%	169 €	101 €
Épargne nette hors cessions	2 248 493 €	1 776 703 €	2 496 985 €	1 935 793 €	1 964 716 €	1 207 193 €	349 375 €	467 749 €	415 843 €	-38,56%	-9,26%	220 €	96 €
Résultat N-1	496 408 €	1 735 205 €	1 459 505 €	2 227 488 €	1 659 823 €	1 976 168 €	1 300 000 €	400 000 €	400 000 €				
Épargne nette avec résultat	2 744 901 €	3 511 907 €	3 956 490 €	4 163 281 €	3 624 539 €	3 183 361 €	1 649 375 €	867 749 €	815 843 €				

** source Banque Paribas Retrospective 2017-2022
** chiffres non définitifs

Ratios de structure

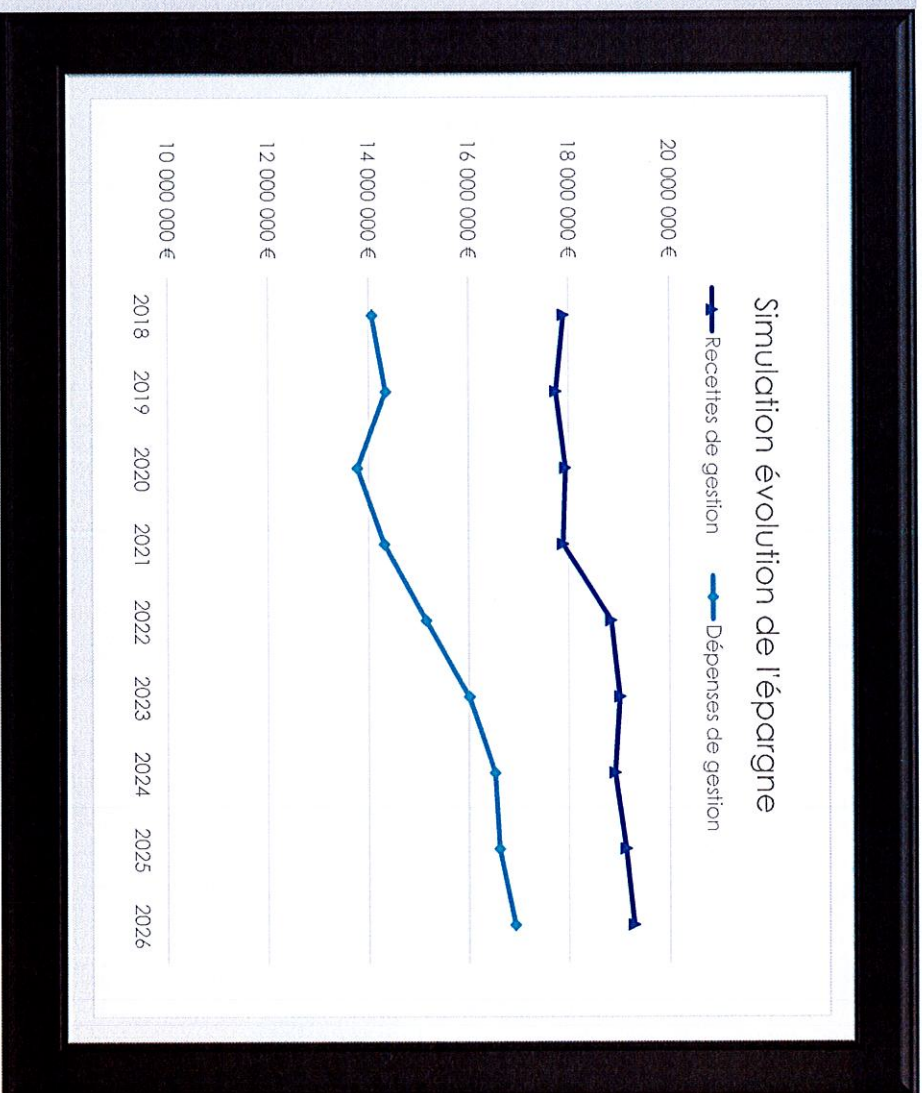
	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	Moyenne 2022	strate *
Taux d'épargne de gestion	21,22%	19,07%	23,12%	19,85%	19,56%	15,73%	12,66%	13,17%	12,23%	16,50%	16,50%
Taux d'épargne brute	19,82%	17,40%	21,65%	18,85%	18,39%	14,46%	10,99%	11,58%	10,62%	15,50%	15,50%
Taux d'épargne nette	12,48%	9,99%	13,88%	10,77%	10,40%	6,31%	1,85%	2,44%	2,16%	7,60%	7,60%

* source Banque Paribas Retrospective 2017-2022



L'épargne de gestion :

- mesure l'autofinancement dégagé par la Ville sur ses dépenses courantes (différence entre les recettes et les dépenses),
- rembourse le capital et les intérêts de la dette et finance les investissements en évitant de recourir à l'emprunt.



4) Recettes réelles d'investissement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	Evolution 2022/2023	Evolution 2018-2023	En € par hab. (8 942)	Moyenne 2022 strate *
Chap 10 - Dotations, fonds divers, hors excédent	528 246 €	412 236 €	364 415 €	764 439 €	383 984 €	455 581 €	600 000 €	440 524 €	1 691 234 €	18,65%	-2,75%	43 €	67 €
Chap 13 - Subventions d'investissement	48 924 €	239 706 €	130 711 €	176 089 €	225 436 €	478 747 €	3 100 000 €	450 000 €	100 000 €	112,36%	17,571%	25 €	78 €
Chap 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 114 120 €	1 400 800 €	800 000 €	0 €	1 000 000 €	1 200 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	20,00%	-8,65%	112€	111 €
Autres recettes d'investissement (dont caution)		276 825 €	78 €	4 202 €	984 €	0 €				-100,00%		0 €	21 €
Recettes d'investissement	2 691 290 €	2 329 567 €	1 295 205 €	944 729 €	1 610 404 €	2 134 328 €	5 700 000 €	2 390 524 €	3 291 234 €	32,53%	-4,14%	180 €	277 €

* source Banque Postale Rétrospective 2017-2022
** chiffres non définitifs

A ces montants s'ajoute l'autofinancement :

	2024	2025	2026
Epargne brute	2 079 957 €	2 216 539 €	2 050 049 €
Résultat N-1	1 300 000 €	400 000 €	400 000 €
TOTAL	9 079 957 €	5 007 063 €	5 741 283 €

Hypothèses retenues 2024-2026:

- Chapitre 10 – le montant du FCTVA varie selon le montant des dépenses d'équipement N-2, ce qui explique la baisse prévue pour 2022 et ensuite la hausse en 2024 et 2026 et le maintien chaque année de la taxe d'aménagement à 40 000 €,
 - Chapitre 13 – Hausse des subventions en 2024 suite aux sollicitations de financements pour le projet Bigot pour environ 3 M d'euros.
 - Chapitre 16 – recours à l'emprunt au regard du projet Bigot sur 2024.
- N'apparaissent pas dans ce tableau les excédents de fonctionnement capitalisés.

5) Dépenses réelles d'investissement

	Evolution											Evolution 2022/2023	Evolu ¹ annuelle 2018-2023	En € par hab. (8 942)	Moyenne 2022 strate *
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	2022/2023				
Dépenses d'équipement	1 864 170 €	1 944 476 €	4 440 498 €	2 186 178 €	3 189 863 €	3 586 547 €	2 441 627 €	7 280 875 €	3 189 773 €	4 038 577 €	12,44%	18,48%	401 €	346 €	
Subventions d'équipement versées	43 207 €	21 961 €	1 143 853 €	382 131 €	141 474 €	81 526 €	69 832 €	48 500 €	48 500 €	48 500 €	-42,37%	17,74%	9 €	10 €	
Autres dépenses	14 858 €	73 038 €	278 594 €	29 710 €	19 888 €	95 272 €	8 062 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	379,04%	108,24%	11 €	14 €	
Remboursement capital de la dette	1 254 166 €	1 322 379 €	1 317 706 €	1 398 262 €	1 451 340 €	1 508 219 €	1 558 078 €	1 730 582 €	1 748 790 €	1 634 206 €	3,92%	4,05%	162 €	101 €	
Dépenses d'investissement	3 176 402 €	3 361 854 €	7 182 650 €	3 996 280 €	4 802 565 €	5 271 565 €	4 077 599 €	9 079 957 €	5 007 063 €	5 741 283 €	9,77%	13,19%	590 €	471 €	

* source Banque Postale Rétrospective 2017-2022
** chiffres non définitifs

Hypothèses retenues 2024-2026:

L'ensemble des projections de recettes d'investissement est imputé sur les dépenses d'équipement.

Les subventions d'équipement représentent les participations dans le cadre de l'ORFO/AVAP, aides aux énergies ainsi que la subvention d'investissement à l'Association Culturelle Julibona (ACJ) conformément au plan pluriannuel d'investissement de la convention triennale d'objectifs et de moyens.

Les autres dépenses correspondent au reversement de 0,75 % de la taxe d'aménagement à Caux Seine agglo.

6) L'évolution de l'endettement

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	Moyenne annuelle	En € par hab (8 942)	Moyenne 2022 strate*
Endettement												
Emprunts nouveaux	2 113 000 €	1 400 000 €	800 000 €	0 €	1 000 000 €	1 200 000 €	2 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 279 222 €	112 €	111 €
Emprunts mobilisés							2 000 000 €				0 €	7 €
Amortissement du capital courant	1 322 379 €	1 317 706 €	1 398 262 €	1 451 340 €	1 508 219 €	1 538 078 €	1 730 582 €	1 748 790 €	1 634 206 €	1 518 840 €	169 €	101 €
Flux net dette	790 621 €	82 294 €	-598 262 €	-1 451 340 €	-508 219 €	-358 078 €	269 418 €	-248 790 €	-134 206 €	-239 618 €	-57 €	10 €
Encours de dette	11 866 572 €	11 937 783 €	11 399 520 €	9 888 180 €	9 379 961 €	9 021 883 €	11 291 301 €	10 042 511 €	10 908 305 €	10 741 779 €	1 049 €	889 €

*source Banque Fondate Rétrospective 2017-2022 sur une base calculée de 237 données
**normaux non défruits

	2018	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	2025	2026	Moyenne 2022 strate*
Ratios										
Capacité de désendettement en années	3,3	3,9	2,9	2,9	2,7	3,3	5,4	5,0	5,3	4,5
Taux d'endettement	65,88%	67,11%	63,01%	55,04%	49,64%	47,18%	59,66%	57,69%	56,53%	70,30%
Taux de vieillissement théorique de la dette	11,14%	11,04%	12,33%	14,68%	16,08%	17,27%	15,33%	15,84%	14,98%	11,30%
Intérêts/dépenses de fonctionnement	2,33%	2,26%	2,09%	1,73%	1,55%	1,71%	1,88%	1,81%	1,80%	1,70%
Amortie/recettes de fonctionnement	9,21%	9,28%	9,41%	9,48%	9,25%	9,61%	10,82%	10,74%	10,08%	9,40%

Capacité de désendettement : Encours de la dette /épargne brute hors cessions

Taux d'endettement : Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement hors cessions

Taux de vieillissement théorique de la dette : Amortissement du capital courant/encours de la dette

Capacité de désendettement :

Endettement faible:

< à 5 ans

Endettement moyen :

> à 5 ans et < à 10 ans

Endettement critique:

> à 10 ans et < à 15 ans

Endettement fort :

> à 15 ans

- La Ville de Lillebonne se situe dans la catégorie **endettement faible**, avec une capacité de désendettement de 3,3 ans en 2023, ce qui représente le triple intérêt de :
- 1) constituer des marges de manœuvre en matière de financement pour l'avenir,
 - 2) maximiser la notation bancaire de la Ville et garantir ainsi l'obtention d'emprunts à des conditions favorables,
 - 3) ne pas grever excessivement la section d'investissement.

7) Les marges de manœuvre en matière d'endettement

Année	Intérêts *	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12	Emprunt voté au BP	Emprunt mobilisé au CA	Flux de la dette
2016	424 567,08 €	1 220 699,19 €	1 645 266,27 €	12 318 647,63 €	1 320 000,00 €	1 200 000,00 €	-20 699,19 €
2017	418 234,15 €	1 253 786,17 €	1 672 020,32 €	11 064 854,14 €	1 998 159,00 €	0,00 €	-1 253 786,17 €
2018	336 750,22 €	1 322 379,38 €	1 659 129,60 €	11 866 571,52 €	1 900 000,00 €	2 113 000,00 €	790 620,62 €
2019	332 815,46 €	1 317 705,32 €	1 650 520,78 €	11 937 782,75 €	1 100 000,00 €	1 400 000,00 €	82 294,68 €
2020	294 725,63 €	1 398 262,42 €	1 692 988,05 €	11 339 520,33 €	1 400 000,00 €	800 000,00 €	-598 262,42 €
2021	251 778,51 €	1 451 340,37 €	1 703 118,88 €	9 888 179,96 €	1 000 000,00 €	0,00 €	-1 451 340,37 €
2022	238 668,89 €	1 508 218,89 €	1 746 887,78 €	9 379 961,07 €	1 500 000,00 €	1 000 000,00 €	-508 218,89 €
2023	278 990,66 €	1 558 078,00 €	1 837 068,66 €	9 021 883,07 €	2 000 000,00 €	1 200 000,00 €	-358 078,00 €
2024	316 340,00 €	1 730 582,00 €	2 046 922,00 €	11 291 301,07 €	2 000 000,00 €	4 000 000,00 €	2 269 418,00 €
2025	306 017,00 €	1 748 790,00 €	2 054 807,00 €	11 042 511,07 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	-248 790,00 €
2026	310 898,00 €	1 634 206,00 €	1 945 104,00 €	10 908 305,07 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	-134 206,00 €

simulation

En 2021 pas d'emprunt en 2020

En 2022, emprunt 2021 de 1 000 000€

En 2023, emprunt 2022 de 1 200 000€

En 2024, emprunt 2023 de 2 000 000€ + simulation emprunt 2024 de 2 000 000 € - taux fixe 3,62 (prospective finance active)

Simulation emprunt en 2025 de 1 500 000 € - taux fixe 4,10 (prospective finance active)

Simulation emprunt en 2026 de 1 500 000 € - taux fixe 4,10 (prospective finance active)



ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2024



1) Stratégie financière

La succession des chocs (économiques, sanitaires et géopolitiques) a créé un climat d'incertitude obligeant la Municipalité à intégrer cette réalité dans ses choix et ses prospectives. La Municipalité veillera à maintenir la qualité de ses services publics.

- maintenir l'enveloppe des subventions accordées aux associations,
- ne pas augmenter les taux de fiscalité,
- limiter les dépenses réelles de fonctionnement afin que le budget s'inscrive dans la continuité du plan de sobriété,
- maintenir une gestion patrimoniale active afin de réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments énergivores,
- concentrer, en investissement, les efforts financiers sur les projets structurants prévus dans le programme politique. Il est nécessaire de maîtriser les dépenses pour investir dans l'avenir,
- continuer de mobiliser le levier des subventions pour assurer le financement des projets structurants et faire coïncider le calendrier des projets au calendrier des subventions.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les perspectives d'évolution de recettes réelles pour 2024 : 19 415 000€

Recettes dont :	Montant
Maintien de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	+ 10 000€
Inscription de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	+ 86 000€
Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	= (140 000€)
Revalorisation des bases fiscales des impôts locaux et compensation TFB des locaux industriels	+ 400 000€
Produits des services	+37 000€

La Ville prévoit un maintien de la DSU pour 2024, la commune y étant éligible depuis 2017, son montant est réévalué chaque année. Maintien également de la DSC pour 2024, les montants n'étant pas connus à ce jour, le montant 2023 a été inscrit.

Inscription de la DSR, la commune est éligible depuis 2020, le potentiel financier moyen par habitant retenu est à 80 € en dessous du montant plafond alors qu'il était de 6 € en 2022.

La revalorisation des bases fiscales des impôts locaux et de la compensation de la TFB des locaux industriels est de 3,9 % pour l'année 2024.

Concernant les produits des services, le montant estimé a été réévalué par rapport au BP 2023. Les autres recettes sont estimées à un niveau stable pour l'exercice 2024.

Les perspectives d'évolution des dépenses réelles pour 2024 : 16 845 000€

Dépenses dont :	Montant
Budget démocratie participative	= (10 000€)
Fluides	- 165 000€
Augmentation de la masse salariale	+ 321 000€
Subventions aux associations	+14 000€
Manifestation "les Juloibondles"	+111 000€

Le montant du budget "démocratie participative" a été reconduit pour l'année 2024 afin que les conseils de quartier puissent mener à bien leurs projets.

Le budget 2023 a été marqué par l'augmentation des fluides suite à la crise énergétique. La hausse attendue a été maîtrisée grâce à l'amortisseur électricité et le plan de sobriété. Le budget consacré aux fluides est donc en baisse pour 2024.

L'augmentation de 1,5 % du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2023, impacte le BP 2024 de 77 000€ pour une année pleine ainsi que la revalorisation indiciaire majorée de 5 points au 1^{er} janvier 2024. De plus, la municipalité a décidé de mettre en place la participation à la mutuelle pour les agents en 2024 alors qu'elle ne sera obligatoire qu'en 2026.

Afin de continuer d'apporter son soutien aux associations, l'équipe municipale a décidé de maintenir le montant de l'enveloppe des subventions attribuées aux associations.

En 2024, il est prévu la manifestation "les Juloibondles".

SECTION INVESTISSEMENT

Les perspectives d'évolution de recettes réelles pour 2024 : 9 M€

Recettes	Montant
Epargne brute	2 079 000€
Résultat N-1	1 300 000€
Emprunt	2 000 000€
FCTVA	560 000€
Subventions	3 100 000€
Taxe d'aménagement	40 000€

L'autofinancement est constitué par l'épargne brute, dégagée par la section de fonctionnement majorée des résultats de l'année N-1. Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus, constituant de l'autofinancement net, permettra le financement des investissements prévus par la collectivité.

Les perspectives d'évolution de dépenses d'investissement pour 2024 : 9M€ (dont 1,731 M€ de remboursement de capital de la dette)

Dépenses dont :	Montant
Grands Projets	4 500 000€
Gestion et entretien du patrimoine	1 339 000€
Développement urbain	200 000€
Equipements des services	180 000€
Investissements récurrents	900 000€
Autres dépenses d'équipement	150 000€
Remboursement du capital de la dette	1 731 000€

Le niveau des dépenses d'investissement estimé pour 2024 permet, dans les projections, de maintenir un résultat d'exercice et un fonds de roulement positif. Le résultat N-1 estimé permet d'abonder en partie l'enveloppe d'investissement.

2) Stratégie de gestion

Avant tout projet, une étude devra être réalisée afin de déterminer :

- Pour les projets de fonctionnement :
 - les objectifs du projet en lien avec les besoins et intérêts de la population,
 - l'analyse des coûts / bénéfiques en veillant à ce que l'opportunité de nouvelles dépenses soit analysée et que celles-ci s'inscrivent dans les orientations et priorités politiques,
 - un bilan qualitatif et quantitatif du projet échelonné sur plusieurs années.
- Pour les projets d'investissement :
 - la définition des objectifs du projet en lien avec le projet politique, les besoins et intérêts de la population, le maintien ou l'amélioration de l'état du patrimoine, les économies énergétiques....,
 - les coûts d'investissement du projet,
 - les charges induites pour les années futures (coûts directs et annexes).